

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION N° 2023-32
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2023
AUTORISANT UN DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2023

Présents : Delphine POITOU, Michel BOURE, Claire BENARD, Alain TERRACOL, Jean-Claude MOREL, Sandra MARCELLOT

Excusés : Patricia LAPLANCHE, Joël COSTE, Valéry FAVRE

Absents : Cédric DE QUEIROS

Sandra MARCELLOT a été désignée secrétaire de séance.

Mme la maire informe le conseil municipal que le château d'eau de **Courcelles** présente des problèmes d'étanchéité et de sécurité du fait de son âge. Considérant la nécessité de sécuriser l'apport en eau potable pour les concitoyens, la commune doit donc envisager des travaux de sécurisation du château d'eau.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux 17 316.80 HT soit 20 780.16 TTC

Sources	Montant	Taux
DETR	6 926.72€	40%
Fonds Propres	13 853.44€	60%

FCTVA 3 463.36€

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOpte l'opération de et les modalités de financement à l'unanimité des voix ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

La Maire Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait le 26/09/2023

La Maire,



Delphine POITOU

Le secrétaire,



Sandra MARCELLOT

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
28/09/2023 et de la
publication le 28/09/2023*